

CHAPITRE 2

La mémoire cicatrise-t-elle ?

Yvan LAMONDE

Département de langue et littérature françaises, Université McGill

L'accélération de l'Histoire, l'expérience du XX^e siècle et de la Shoah, en particulier, le changement de code culturel des dernières générations au Québec et en Occident font qu'on n'a jamais autant parlé de mémoire alors que la transmission de la connaissance historique est en crise et que l'Histoire arrive aux jeunes sur les modes nouveaux du spectacle des parcs historiques ou des moyens électroniques¹. L'atrophie paradoxale de la mémoire dans tous les impératifs du « devoir de mémoire » et dans le culte politique, médiatique et marchand de la commémoration questionne les intellectuels et les scientifiques que nous sommes.

J'entends aborder la question de la mémoire actuelle au Québec en proposant un exercice de retrait, de retour à son amont médiat et plus lointain. Après avoir balisé l'histoire des idées au Québec depuis 1760 et en travaillant présentement sur la question de la modernité, de la Crise de 1929 au milieu de la décennie 1965, mon hypothèse veut que, depuis que des créateurs et des essayistes ont commencé à miner la validité de la culture québécoise résumée dans le leitmotiv de « Notre maître le passé », on en est encore à la recherche d'une culture à lui substituer, à la quête d'une compréhension du processus à travers lequel le changement s'est opéré (rupture, refus, ligne du risque) et des effets induits par une modernité qui ne semble pas fournir pour autant ce qui est reconductible de la tradition. Autrement formulée, l'hypothèse veut que la culture québécoise s'interroge fébrilement sur la Mémoire et sur l'histoire nationale en présumant qu'elle sait quelle est sa mémoire, fonctionnant comme si le conducteur savait qu'il fallait un rétroviseur, savait

¹ Yvan Lamonde, « Un changement de code culturel », *Spirales*, n° 200, janvier-février 2005, p. 55-56.

qu'il n'en avait pas et finissait, au fil de la route, par oublier la question même du rétroviseur.

Mémoire traumatisée

Je ne crains pas de parler de mémoire traumatisée et de donner l'impression qu'un historien sort de son territoire en explorant la dimension psychologique d'une expérience. Je sais que j'ai fait tout autre chose et je ne sais au nom de quelque inhibition cet univers devrait rester *terra incognita*.

La devise du Québec, « Je me souviens », donne l'impression d'un plein, d'une plénitude : on est certain et rassuré parce qu'on sait qu'on se souvient. Mais si on y voyait un manque, la domination ou la persistance d'un manque ? En se donnant le devoir du souvenir, se donne-t-on pour autant une conscience historique, un programme historique essentiel à poursuivre, comme dans le cas français (Liberté, Égalité, Fraternité) ou étatsunien (*E pluribus unum*), ou est-on en présence d'un impératif paradoxalement indéterminé ?

Le passé peut être un trauma, étant entendu que le trauma ne parle pas que d'un manque passé : « [...] trauma is not simply an effect of destruction but also, fundamentally, an enigma of survival² ». Le trauma a quelque chose du rêve tourné à la fois vers l'avenir et vers le passé. Le rêve est quelque part dans un passé antérieur, sans fondation identifiable, inaccompli, brisé et recommençant inévitablement, idéalisé, engendrant répétition, besoin d'oubli, folie. Rachel Killick décèle chez le dramaturge Michel Tremblay l'intuition d'une conscience de la désappropriation chez celui qui aurait pu conserver son identité de fondateur et de maître : « il était devenu la sentinelle qui garde l'entrée après avoir été le maître absolu des lieux et ça le tuait ».

La succession et le renforcement des traumas, des défaites, des inaccomplissements, des déceptions expliquent mal comment ce passé peut devenir ou rester un maître, un héros, une inspiration alors qu'ils sont cause d'un blocage psychique. Michel Tremblay se demande ce que peut être le destin de celui chez qui « l'attrait du paradis ancien » s'accompagne de « l'acceptation de sa perte ». Le dramaturge visualise la fin du paradis, au cœur de la « forêt enchantée » : « Leurs chemins s'étaient touchés au cœur de la forêt enchantée, ils allaient maintenant

² Cathy Caruth, *Unclaimed Experience. Trauma, Narrative and History*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, p. 58, cité par Rachel Killick de l'University of Leeds, dans un texte d'une rare profondeur, « On va faire un beau p'tit tour dans la forêt enchantée » : trauma, mémoire, art dans *Le premier quartier de la lune de Michel Tremblay* », dans Yvan Lamonde et Jonathan Livernois (dir.), *Culture québécoise et valeurs universelles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010.

bifurquer, se séparer à tout jamais. / Ils se virent se séparer l'un de l'autre dans l'espace et dans le temps et portèrent au même moment leurs mains à leur bouche pour étouffer un cri de désespoir ».

Le sujet d'un trauma reste avec une question consciente ou pas : comment savoir si le trauma est dépassé, comment savoir si la mémoire peut cicatriser, s'est cicatrisée³ ?

Mémoire colonisée, mémoire divisée

On pourrait faire une histoire de la colonisation ou de l'envahissement de la mémoire, une histoire de ce que le colonialisme a fini par fichier comme un coin dans l'esprit des Québécois. J'appelle « division » la variété des formes mises en place délibérément ou pas dont les effets cumulatifs créent une désarticulation plus ou moins consciente et dont la force tient souvent à la subtilité dont fait montre le colonisateur pour masquer ses intérêts dans son exploitation d'un territoire et d'une conscience. La réception de ces formes de division est évidemment fonction de la mentalité et des attitudes du colonisé dont la capacité de résistance tient à l'existence de moyens divers, résistance qui s'érousse à proportion du succès des forces de division. On aura compris que le projet est ambitieux puisqu'il s'agit, en d'autres mots, de faire l'histoire de la colonisation et de la décolonisation politiques et mentales du Québec⁴. Suite à mes travaux sur l'histoire des idées du XVIII^e siècle à nos jours, je limiterai néanmoins mes ambitions ici à baliser sur le long terme les signes de cette division coloniale en soulignant d'entrée de jeu que cette histoire n'a été que très partiellement faite – par *Parti pris* de 1963 à 1968, par exemple – et que la mentalité et la réalité de division prévalent toujours si l'on prend comme indice le fractionnement à part presque égale des résultats du dernier référendum. Pour tout dire, il faut s'expliquer la lenteur avec laquelle les Québécois se sont affirmés, ont pris chez eux une place toujours fragile.

Un premier indice global de disjonction réside dans la variété des allégeances historiques. On peut certes voir la richesse exceptionnelle d'une identité faite de culture française, britannique, étatsunienne et canadienne, mais il faut aussi voir comment cette diversité peut défaire une identité lorsque ses composantes ont effet de décomposition. L'unité dans la diversité est toujours un souhait ou un projet honorable

³ R. Killick montre comment Michel Tremblay dépasse les traumatismes du passé par le pouvoir créateur, comment le salut peut passer par l'art. Serait-ce là l'explication du fait que, au Québec et vraisemblablement ailleurs, l'art et la culture sont toujours une révolution en avance sur le politique ?

⁴ Il me semble symptomatique qu'au Québec, le sens usuel donné au mot colonisation soit celui donné par les Québécois à leur volonté de faire du pays neuf, de défricher, d'exploiter pour eux-mêmes au moins ce qu'ils peuvent exploiter.

tout en ayant des allures de mythe de Sisyphe souvent rapidement gommées.

Un second signe de la réalité des processus de division est fourni par les deux hommes les plus importants du XIX^e siècle, l'historien François-Xavier Garneau et l'homme politique Louis-Joseph Papineau. Il n'est pas banal de constater que les deux hommes posent le même diagnostic global sur la vie politique de la première moitié du XIX^e siècle. Leur explication vient de l'horizon de l'administration coloniale et c'est l'Orateur même de la Chambre d'Assemblée élue depuis 1815 par les députés et le chef du Parti patriote depuis 1817 qui la formule en 1831 : « Aussi n'ont-ils été constitués [les Conseils Exécutif et Législatif], je pense, que d'après la maxime des tyrans : “divisez pour régner”⁵ ». L'histoire même du Conseil législatif rend compte d'une *intention* métropolitaine dans la mesure où, dans d'autres colonies – dont la Nouvelle-Écosse de l'époque – le pouvoir impérial britannique n'a pas cru bon d'y mettre en place cette instance de pouvoir où sont *nommés* des conseillers à l'allégeance assurée, conseillers qui, dans le parlementarisme britannique, peuvent bloquer et bloquent les lois initiées et votées par les députés *élus* de la Chambre d'assemblée. C'est ainsi en divisant l'administration coloniale et en polarisant structurellement la vie publique que Londres fait inévitablement monter la pression dans une colonie où, en 1834, la très grande majorité des députés appartiennent au Parti patriote.

C'est à Papineau après son retour d'un double exil aux États-Unis et en France que Garneau écrit en 1854 :

Mon système d'appréciations politiques est tout arrêté. Je veux marquer en traits profonds par des extraits de dépêches bien choisis quelle était la politique anglaise à notre égard ; que les événements de 1837 sont dus à son système de mettre les deux races en opposition l'une dans la Chambre d'Assemblée l'autre dans les Conseils Exécutif et Législatif afin de les neutraliser mutuellement et de gouverner elle-même entre les deux rivalités ; que ses sympathies étaient pour les Anglais qui remplissaient tous les emplois, mais que ses intérêts la portaient à ménager les Canadiens en leur laissant leurs lois et leur religion afin de les empêcher de se jeter par le désespoir entre les bras des États-Unis ; que l'Acte d'Union a été fait dans le même esprit pour fortifier le parti anglais qui n'était plus capable de lutter plus longtemps dans le Bas-Canada sans une intervention trop pressante et trop manifeste de la métropole⁶.

⁵ Louis-Joseph Papineau, en Chambre, 11 mars 1831, dans *Louis-Joseph Papineau, Un demi-siècle de combats. Interventions publiques*, choix et présentation de textes par Yvan Lamonde et Claude Larin, Montréal, Fides, 1998, p. 159.

⁶ François-Xavier Garneau à Louis-Joseph Papineau, 3 juillet 1851, Université d'Ottawa, archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, fonds Garneau.

Pour Garneau, la « politique anglaise » consista à régner dans la rivalité constitutionnalisée dans l'appareil de gouvernement, stratégie qui ne pouvait aboutir à autre chose qu'à une opposition « de deux races » que Durham consacra dans son *Rapport* et qu'on prendra comme vérité sans voir que le Lord avait aussi des angles de morts de vision. Papineau avait clairement vu la chose en 1831 : « Maintenir la forme actuelle [du Conseil législatif] avec ses vices, c'est perpétuer les distinctions nationales. » Les contemporains voient bien que le sens donné aux nationalités diffère, selon qu'elles sont métropolitaines ou coloniales, dans une posture impériale ou dans une posture d'émancipation. Le grand journaliste Étienne Parent ne s'était pas trompé, lui qui écrivait :

Ce sont les avantages indus que la population Bretonne a toujours reçus, jusqu'à présent, et qui lui en font espérer et demander de plus grands encore, qui ont donné un caractère en apparence national à nos dissensions politiques. Rétablissez l'égalité, détruisez le privilège, et vous verrez la partie nationale de nos difficultés s'éteindre faute d'aliment. Ceux qui attribuent nos maux politiques aux distinctions nationales, prennent la cause pour l'effet et vice versa. Ce sont les dissensions politiques qui ont allumé les dissensions nationales [...]⁷.

Et à propos du blocage par le Conseil législatif de la loi scolaire de 1829 dont la Chambre d'assemblée a voté la reconduction en 1836, Parent donne dans *Le Canadien* du 6 avril 1836 un exemple particulièrement saisissant des effets de ce blocage :

[les] méfaits [du Conseil législatif] ne se comptent plus. Par son seul rejet du bill des écoles élémentaires, quarante mille enfants environ vont être privés d'éducation. Le Conseil va continuer à peser sur le pays comme un cauchemar sur un estomac malade, et pour prolonger son règne vandamique, il veut laisser le peuple dans l'ignorance. Il a raison : si la masse du peuple pouvait sentir ce qu'il y a de tyrannique, d'oppressif et même de dégradant dans l'existence de ce corps, il y a longtemps que l'indignation publique aurait fait rendre aux *vieillards malfaisants* compte terrible de leurs méfaits⁸.

À sa façon et à propos de l'organisation de bibliothèques au Bas-Canada, Papineau décrit de Paris où il pourrait faire des achats, « la paralysie de l'intelligence » induite par le régime colonial :

⁷ Étienne Parent, « Proclamation de Lord Durham », *Le Canadien*, 15 octobre 1838.

⁸ Le bras droit de Papineau, le docteur Edmund Bailey O'Callaghan, a établi la liste des 302 lois rejetées ou drastiquement amendées par le Conseil législatif entre 1822 et 1836. Il en fait l'analyse détaillée pour 1835-1836 : des 107 projets de loi introduits par la Chambre d'assemblée, 34 ne reviennent pas du Conseil législatif et 15 en reviennent amendés mais inutilisables. An Old Countryman, *The Late Session of the Parliament of Lower Canada*, Montreal, Lower Canada, [sans éditeur], April 1836, p. 29.

l'indépendance a donné de la vie, de l'énergie, le désir d'apprendre aux législatures américaines ; le régime colonial ravale chez nous toutes les intelligences. M. Viger sait avec quel amour et quel succès j'ai formé la bibliothèque de la Chambre d'assemblée, et que personne de ceux qu'il choisirait ne peut être plus compétent que moi à la compléter d'après les vues que j'ai eues en la formant. Il n'y pensera pas. Par M. Masson, il voit avec combien peu l'on peut former des bibliothèques de paroisses. Il n'y pensera pas, il n'y excitera personne. Est-ce que l'on ne voit, dans cette déplorable paralysie de l'intelligence, quelle est l'influence délétère et incessante du régime colonial contre ce qui peut honorer et perpétuer le mieux l'esprit de nationalité parmi nous ?⁹

Autre exemple de stratégie de division, la volonté de maintien par le Gouverneur de la colonie d'une liste civile, d'un budget discrétionnaire qui permet de mettre sur une liste de civils les noms de ceux et de celles qu'on veut récompenser pour services rendus. À cette façon de faire discrétionnaire s'ajoute « la petite loterie », la nomination à des postes y compris le Conseil législatif de ceux dont le pouvoir veut s'attirer l'appui. On peut aussi penser à l'ennoblissement de ceux dont la pensée et l'action vont dans le sens souhaité par le pouvoir local et métropolitain : les anciens appelaient « cirer/sirer » le processus de nomination de quelqu'un au titre de « Sir »¹⁰.

Chacun et chacune identifieront dans l'histoire des XX^e et XXI^e siècles des exemples de perpétuation stratégique de ce système de division.

Mémoire cléricale et mémoire nationale

Une autre cicatrice laissée dans la mémoire renvoie à ce que j'appellerais la cléricalisation de la mémoire, c'est-à-dire la marque laissée dans la mentalité québécoise par l'ingérence politique de l'Église catholique. Cette ingérence est en soi un choix de l'Église catholique qui a présenté son intervention politique comme un appui au pouvoir civil, appui qui masquait néanmoins la défense de ses intérêts premiers, la conservation de la religion et du pouvoir social qui l'accompagnait depuis l'Ancien Régime. Je vais me limiter à expliciter ici quelques exemples des effets du cléricanisme sur la mémoire collective tout en suggérant par la chronologie des cas retenus la logique globale de cette tendance biséculaire.

⁹ Louis-Joseph Papineau, Paris, à Julie Bruneau-Papineau, 1^{er} mars 1845, Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Québec, Archives nationales du Québec et Septentrion, 2000, p. 545.

¹⁰ Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812 ; un essai d'économie historique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973 ; Kelly, *La petite loterie : comment la Couronne britannique a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal, 1997.

Après la conquête britannique et la cession française de 1763, dans la logique de ses positions politiques d'Ancien Régime, l'Église catholique a opté pour le loyalisme à l'autorité constituée, la monarchie constitutionnelle britannique de confession protestante. Ce loyalisme était pour elle le moyen de conservation de la religion, y compris du maintien de ses propriétés seigneuriales immenses, le Séminaire de Québec possédant l'Est, de la rive nord de Québec à Tadoussac, et les Sulpiciens, l'île de Montréal et les seigneuries de Saint-Sulpice et d'Oka, pour ne nommer que ces deux institutions. Le loyalisme impliquait un positionnement politique contre la tendance libérale patriote et contre le projet d'émancipation. Son loyalisme attira de la reconnaissance à l'Église catholique en matière scolaire, le pouvoir britannique local et les réformistes de La Fontaine lui concédant en 1845 le contrôle du système scolaire public. Ce pouvoir fut reconduit pour les protestants du Québec en 1867 qui voyaient le risque de leur minorisation dans la province créée par la Confédération. Les catholiques appuyèrent cette position constitutionnelle et continuèrent du coup à profiter d'un système scolaire canadien et canadien-français confessionnel, protestant et catholique exclusivement. On comprend bien que le loyalisme britannique de l'Église catholique lui donnait le contrôle du système de reproduction des valeurs ; du coup les intérêts propres de l'Église catholique devenaient transparents, les libéraux qui s'opposaient à un tel contrôle ne manquant pas de dénoncer un tel état de fait qui perpétuait dans un pouvoir social et culturel la construction d'un esprit clérical, de la première année du primaire au niveau universitaire. C'est cette reproduction des valeurs cléricales qui façonnait une mémoire où non seulement l'Église catholique avait sauvé la colonie, mais où elle continuait à la sauver en sauvant ses intérêts. C'est de cet « esprit » que les essayistes des années d'après-guerre ont voulu sauver l'esprit et ce sont ces créateurs, du peintre Paul-Émile Borduas aux catholiques réformateurs (Jean LeMoine, Gérard Pelletier) et aux essayistes laïcisant (Maurice Blain), qui ont dénoué cet écheveau au-delà duquel les contemporains cherchent à se situer.

On méconnaît et sous-estime quand on ne la gomme pas la responsabilité de l'Église catholique en regard du mouvement d'émancipation politique au Québec. Au-delà de son loyalisme contre-révolutionnaire (autant en 1774 qu'en 1789 qu'en 1793), au-delà de son loyalisme à l'autorité constituée au moment des rébellions de 1837 et de 1838, l'Église catholique a fait montre d'une opposition constante au principe des nationalités. En 1848, au moment où le principe était de mieux en mieux formulé en Italie, en particulier, l'évêque de Montréal a pris prétexte des initiatives des « Rouges » de Garibaldi à l'égard de la Papauté et des états pontificaux et de leur projet d'unification de l'Italie pour dénoncer les « Rouges » de Montréal. Face à ceux qui continuaient

à porter le projet d'émancipation de 1837 et de 1838, en dénonçant le projet d'Union du Haut et du Bas-Canada, Mgr Bourget ne manqua pas de faire le lien à propos des enjeux nationaux, de part et d'autre de l'Atlantique : « Les souffrances de Notre Saint-Père sont, à nos yeux, une mine précieuse qu'il faut exploiter au profit de la foi de notre bon peuple, en lui inspirant une profonde vénération pour le Chef de l'Église et une souveraine horreur pour les révolutions dont il est victime, et qui pourraient bien quelque jour nous atteindre¹¹. »

Cette position est maintenue lorsque dans sa fameuse enquête de 1921 sur « Notre avenir politique », *L'Action française* de Montréal conçoit la séparation du Canada français comme alternative à une possible dissolution de la Confédération canadienne. Cette vision indépendantiste qui doit passer par la Laurentie, c'est-à-dire une territorialisation du « Canada français » qui doit inclure les minorités francophones hors Québec, ne légitime pas ce choix politique par un appel au principe des nationalités – au contraire –, mais par le recours au droit naturel. Certains membres des Jeune-Canada de 1932 vont recourir à cette même idée, au moment toutefois où d'autres mouvements vont trouver dans l'État corporatiste l'occasion et le prétexte de faire jouer à l'État un rôle inédit de levier politique¹².

Un dernier exemple suffira ici à montrer comment la mémoire cléricale et ses composantes ont marqué fondamentalement les représentations du passé. J'évoque l'historiographie québécoise et l'institutionnalisation de l'Histoire dans des départements universitaires à compter de 1946-1947. Il s'est certes trouvé des historiens laïcs, de Benjamin Sulte à Gustave Lanctôt, mais ce furent des cas particuliers, comme les laïcs auxquels l'institution académique cléricale consenti à faire quelque place jusque dans l'après-guerre. De l'abbé Ferland à l'abbé Groulx en passant par tous les rédacteurs ecclésiastiques de manuels d'histoire du Canada imprimés sous monopole des congrégations religieuses, l'histoire écrite et transmise dans l'école, le collège et l'université véhicula une représentation du passé où certaines réalités étaient gommées parce que désapprouvées dans le temps par l'Église et contraires à la perpétuation de ses valeurs dans le présent. On en prendra comme indice le développement de la recherche historique, à partir des années 1950, qui

¹¹ Sur le contexte, Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, Montréal, Fides, 2000, p. 296-311.

¹² Dans sa thèse de doctorat en Histoire sur la pensée traditionaliste, *Les idées politiques des intellectuels traditionalistes canadiens-français, 1940-1960* Université Laval, (2008), Dominique Foisy-Geoffroy reconnaît la difficulté pour ces traditionalistes de ne pas pouvoir référer au principe des nationalités, à l'idée d'une relation nécessaire entre nation et État à laquelle adhéreront des traditionalistes indépendantistes comme Raymond Barbeau de l'Alliance laurienne à la fin des années 1950.

fit sortir du placard les rébellions de 1837 et de 1838 et tout le courant libéral radical, autant de phénomènes décisifs gommés par la mémoire cléricale. L'effet de cette emprise cléricale sur la mémoire aura été, entre autres, de masquer un fort courant démocratique et une tradition de tolérance.

On comprendra que l'enjeu est de bien voir comment on pouvait alors commencer à se sortir civiquement de représentations du passé partiales et partielles, représentations que le grand nombre des 50 ans et plus portent encore. Il est difficile par ailleurs de savoir jusqu'où les générations montantes, qui ont plus de mémoire que d'histoire – quand elles ont de la mémoire – construisent leur présent et leur avenir sur une vision du passé façonnée par des historiens professionnels et laïcs.

Arrêt sur mouvements

Qu'on parle de trauma, de blessure, de marque, l'enjeu est le même, à la différence qu'il est plus ou moins bien senti par l'historien et son lecteur. Mon propos d'historien aura été de restituer la complexité de la mémoire en explorant ses dimensions coloniale et cléricale et en leur donnant une profondeur historique. Mon propos de citoyen critique aura été de proposer que la mémoire québécoise actuelle est confuse sans le savoir, sans peut-être vouloir le savoir, sans réussir à ne pas vouloir le savoir parce que son présent fait lever trop de questions qui minent l'identité. La mémoire est un corps âgé où le temps a laissé des marques plus ou moins apparentes, des blessures plus ou moins profondes. De ce point de vue, la mémoire ne cicatrise pas partout, ni au même rythme ni de la même manière.

Comment, d'ailleurs, le sujet porteur d'une mémoire avec de telles blessures sait-il si elles sont cicatrisées ? La cicatrice elle-même n'est-elle pas une marque indélébile ?